

2025

Fedustria



ANALYSE DE DOUBLE MATÉRIALITÉ

Bois & Ameublement

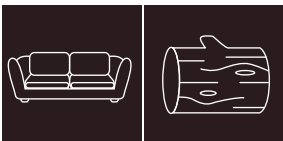
Préface par Fedustria

La durabilité est devenue incontournable dans notre société actuelle. Chez Fedustria, nous faisons résolument le choix d'un avenir durable et nous nous efforçons d'accompagner et de soulager au mieux nos entreprises membres dans ce domaine.

C'est donc avec une certaine fierté que nous vous présentons les résultats de l'analyse de double matérialité (ADM) pour le secteur du bois et ameublement. Cette étude offre un aperçu pour nos secteurs des impacts négatifs et positifs de leurs activités sur leur environnement économique, social et environnemental. Elle identifie également des opportunités pour les entreprises du bois et du meuble. Une analyse de double matérialité constitue la première étape avant de pouvoir passer à un reporting de durabilité.

En bref, cette ADM pour le secteur du bois et ameublement apporte un éclairage sur les principaux enjeux de durabilité pour les entreprises et constitue donc un outil très précieux, une étape préparatoire, vers un rapport approfondi de durabilité.

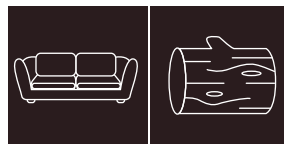
Nous espérons que vous en ferez bon usage et vous souhaitons beaucoup de succès dans la poursuite de votre parcours en matière de durabilité.



Karla Basselier
CEO Fedustria

Ingrid Hontis
Manager durabilité

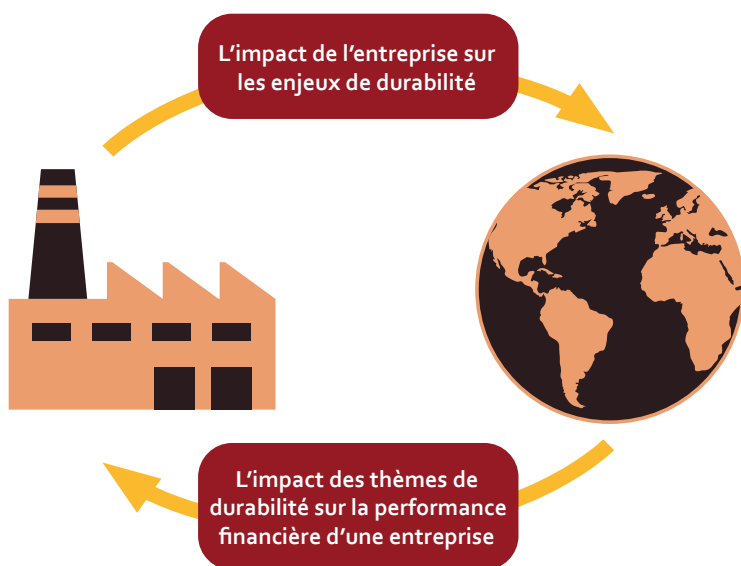
QU'EST-CE QUE LA DOUBLE MATÉRIALITÉ ?

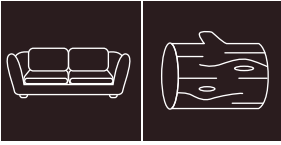


La Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD) – la directive européenne relative au reporting de durabilité – et les normes qui l'accompagnent couvrent dix thèmes : le climat, la pollution, l'eau, la biodiversité, la circularité, les travailleurs internes à l'entreprise, les travailleurs de la chaîne de valeur, les communautés locales, les consommateurs et la gouvernance d'entreprise.

L'analyse de double matérialité (DMA) est la base permettant de déterminer quels thèmes (et différents sous-thèmes) sont matériels et sur lesquels une entreprise doit rendre compte. L'objectif concret est donc de cartographier de la manière la plus objective possible les impacts, risques et opportunités matériels (IRO) d'une entreprise. Ces impacts sur l'homme et l'environnement peuvent être, à la fois, positifs et négatifs.

La double matérialité signifie que l'entreprise est examinée sous deux angles : d'une part, il convient d'analyser l'impact des entreprises sur les thèmes de durabilité, d'autre part, on examine comment ces thèmes créent des risques et des opportunités financiers pour l'entreprise. Cette relation entre durabilité et performance financière est appelée «double matérialité».



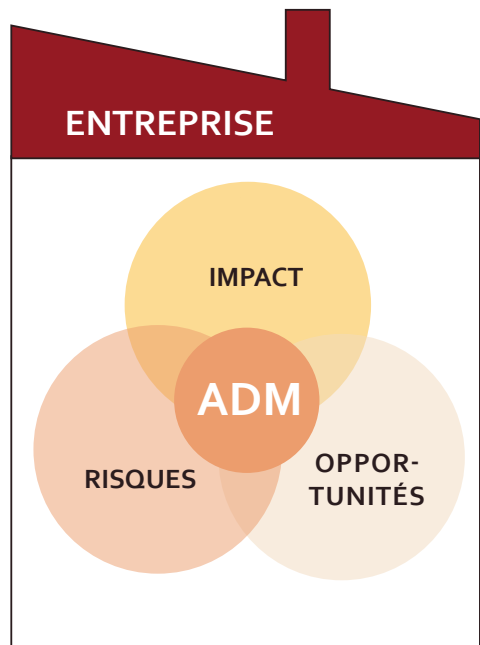


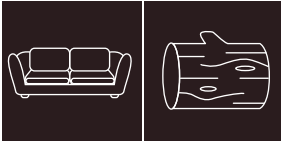
ANALYSE DE DOUBLE MATÉRIALITÉ

En 2024, Sustenuto a élaboré, à la demande de Fedustria, une analyse de double matérialité spécifiquement pour les entreprises des secteurs du bois et ameublement d'une part, et du textile d'autre part. La méthode appliquée a mis fortement l'accent sur la recherche documentaire et les connaissances scientifiques, complétées par des entretiens avec des experts du secteur.

Avec cette ADM, nous voulons réduire la charge de travail des entreprises, mais aussi stimuler le dialogue concernant les thèmes de durabilité matériels au niveau sectoriel. Néanmoins, les entreprises doivent évidemment toujours adapter l'exercice au contexte spécifique de leur société.

sustenuto
developing sustainability

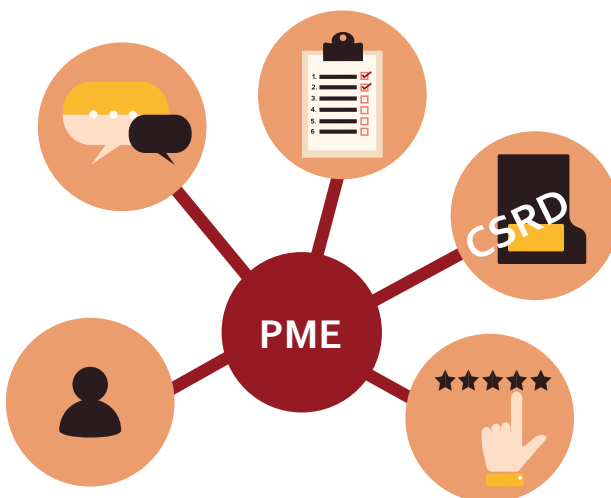




DMA – TANT POUR LES GRANDES ENTREPRISES QUE POUR LES PME

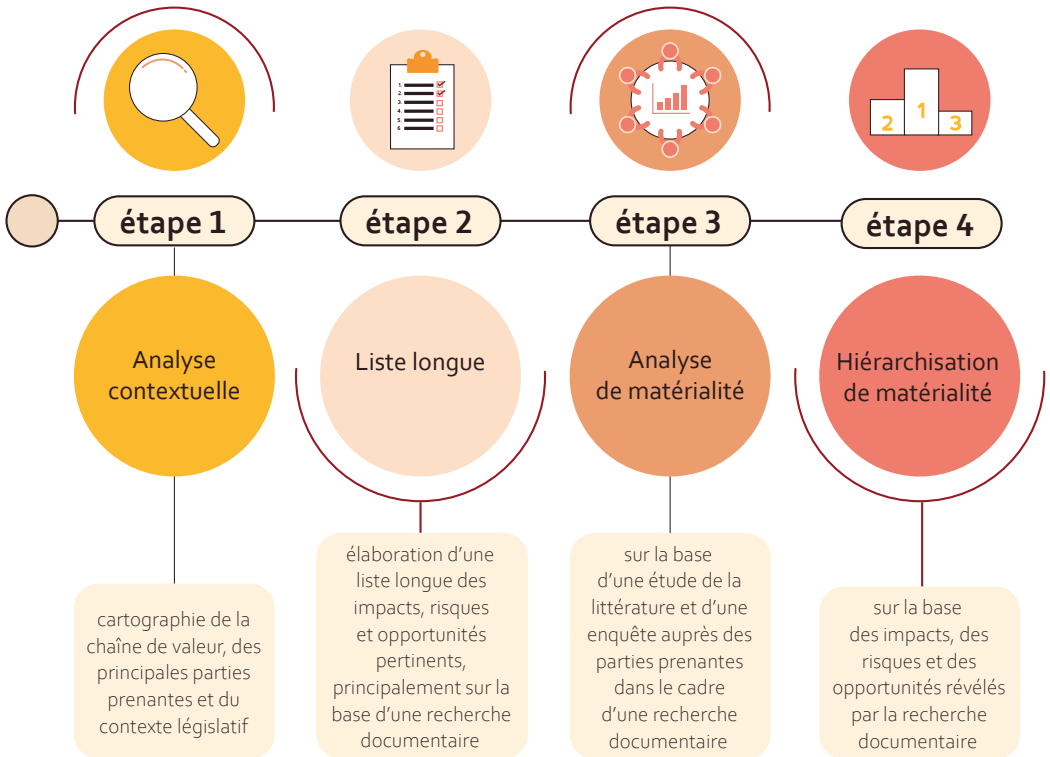
Pour les grandes entreprises soumises à l'obligation de la CSRD, les résultats de cette ADM peuvent servir de point de départ ou de document de référence. Cela est complémentaire à la manière dont de nombreuses entreprises travaillent actuellement avec une ADM, en mettant souvent l'accent sur la consultation des parties prenantes.

Bien que le nombre d'entreprises membres de Fedustria qui tomberont directement sous le champ d'application de la CSRD soit très limité, nous estimons néanmoins important, en tant que Fedustria, de mettre cette ADM à la disposition de nos membres. De nombreuses entreprises, y compris de nombreuses PME, seront de toute façon obligées par leurs clients, institutions financières ou autres de continuer à rendre compte de leurs efforts en matière de durabilité. Grâce aux résultats de cette ADM, les PME peuvent également répondre à ces attentes au moyen d'une stratégie de durabilité ciblée.



APPROCHE

Cette analyse de double matérialité comprend 4 grandes étapes :



RÉSULTATS

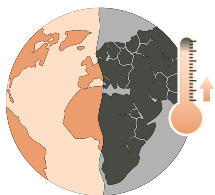
Dans l'analyse de double matérialité pour le secteur du bois et ameublement, une distinction est faite entre trois types de thèmes matériels :

- **Niveau 1** : ces thèmes sont matériels pour toutes les entreprises du secteur et doivent donc figurer dans le rapport de durabilité. Si des entreprises du secteur décident de ne pas rendre compte de certains thèmes de niveau 1, cela doit être dûment justifié.
- **Niveau 2** : en général, ces thèmes sont matériels pour les entreprises du secteur du bois et ameublement, mais doivent être vérifiés au niveau de chaque entreprise.
- **Niveau 3** : ces thèmes sont d'importance secondaire pour le secteur dans son ensemble, mais peuvent néanmoins être matériels en fonction du contexte opérationnel spécifique d'une entreprise. Une analyse plus approfondie au niveau de l'entreprise est donc recommandée.

10 THÈMES MATÉRIELS

NIVEAU 1

CHANGEMENT CLIMATIQUE



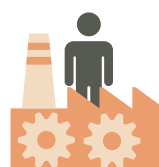
- Atténuation et adaptation climatique
- Consommation d'énergie

CIRCULARITÉ & UTILISATION DES MATIÈRES PREMIÈRES



- Entrée de matières premières
- Sortie de matières premières et déchets

GOVERNANCE D'ENTREPRISE



- Culture d'entreprise
- Gestion des relations avec les fournisseurs

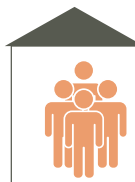
NIVEAU 2

BIODIVERSITÉ



- Général

TRAVAILLEURS PROPRES À L'ENTREPRISE



- Conditions de travail : santé et sécurité
- Formation et compétences

POLLUTION



- Pollution de l'air (intérieur)

TRAVAILLEURS DE LA CHAÎNE DE VALEUR



- Conditions de travail

NIVEAU 3

COMMUNAUTÉS LOCALES



- Droits économiques, sociaux et politiques

CONSOUMMATEURS



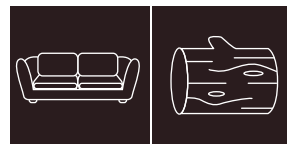
- Santé et sécurité
- Marketing responsable et accès à l'information

RESSOURCES EN EAU ET MARINES



- Consommation d'eau

DE LA DMA SECTORIELLE À LA DMA INDIVIDUELLE : COMMENT PROCÉDER ?



Tout d'abord, une entreprise doit décrire son contexte spécifique dans la chaîne de valeur bois & meuble. Cela comprend, entre autres, une description des matières premières utilisées, la réglementation applicable, la demande du marché (clients, banques, autorités), les défis particuliers en matière de durabilité pertinents pour l'entreprise, etc.

Dans une phase suivante, l'analyse de matérialité doit être évaluée et validée.

Sauf s'il existe de bonnes raisons de ne pas considérer les thèmes de niveau 1 comme matériels, une simple explication des raisons pour lesquelles ces thèmes sont considérés comme matériels pour l'entreprise est suffisante.

Pour les thèmes de niveau 2 et 3, une évaluation plus approfondie doit être réalisée. Les aspects à prendre en compte peuvent inclure : le type de matières premières utilisées, les activités spécifiques, l'origine des matières premières, le type de fournisseurs, l'existence d'un système de diligence raisonnable, etc. Pour obtenir des informations supplémentaires, il est éventuellement possible de consulter les parties prenantes.

Une fois l'évaluation de la matérialité terminée, l'entreprise doit fixer un seuil de matérialité ou le point à partir duquel un sujet devient suffisamment matériel pour être inclus dans le rapport. On peut opter pour une approche minimaliste en ne conservant que les sujets de niveau 1 (éventuellement complétés par des sujets spécifiques à l'entreprise). Les grandes entreprises peuvent nécessiter une approche plus ambitieuse.

La transparence est essentielle dans cet exercice. Les choix effectués doivent être soigneusement justifiés.

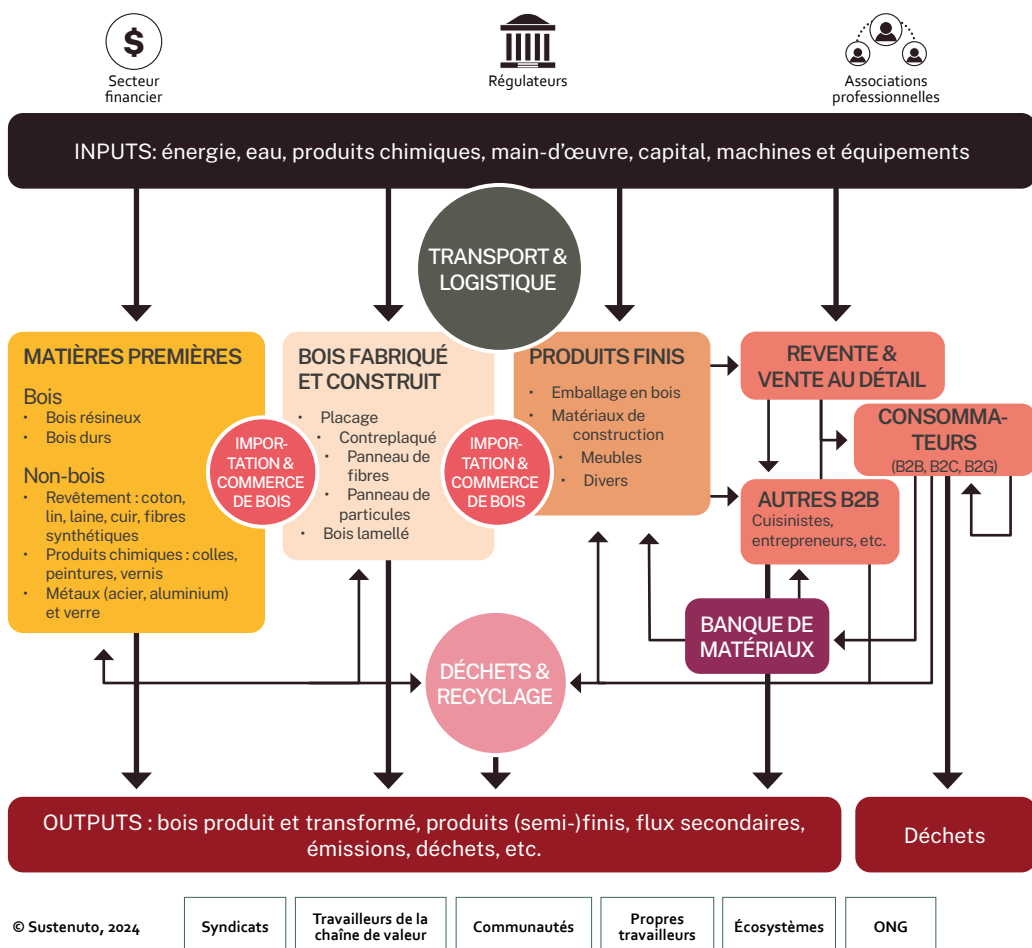


CHAÎNE DE VALEUR BOIS & MEUBLE EN IMAGE

L'une des premières étapes de cette ADM a consisté à cartographier la chaîne de valeur bois & meuble. La chaîne de valeur bois & meuble comprend 7 grands blocs :

- Extraction et transformation des matières premières
- Importation et commerce du bois
- Production de panneaux de bois et de bois transformé/composite (ex. : parquets)
- Production de produits semi-finis/finis en bois (ex. : meubles, emballages, jeux, etc.)
- Stockage et vente
- Transport (matières premières et produits finis)
- Gestion des déchets et recyclage

Chaîne de valeur 'bois & meuble' détaillée dans l'original :



PLUS D'INFORMATIONS : Ingrid Hontis, Responsable durabilité | ingrid.hontis@fedustria.be

Éditeur responsable : Karla Basselier - Allée Hof ter Vleest, 5 - 1070 Bruxelles

© novembre 2025